

Memo Note

Department of Health / Ministère de la Santé
Office of the Chief Medical Officer of Health /
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box / Case postale 5100

Fredericton, NB / (Nouveau-Brunswick) E3B 5G8 Tel / Tél.: 506-444-2112

Fax / Téléc. : 506-453-8702

Date : January 29, 2020 / Le 29 janvier 2020

To/Dest.: Parents, Guardians, Students and Staff / Parents, tuteurs, étudiants et personnel

From/Exp.: Dr. / Dre Jennifer Russell, Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef

Subject/objet : Coronavirus (2019nCoV) / Coronavirus (nCoV-2019)

Dear Parents / Guardians / Students / Staff,

This letter is to provide you with information about what is being done to protect those who have recently arrived in New Brunswick from China and to protect our communities.

China has reported a novel coronavirus (2019-nCoV) responsible for cases of pneumonia that have occurred within Wuhan (a city in China) and some have occurred outside of the Wuhan area; however, those cases have usually been to Wuhan or been in contact with someone who was there. Further identification of imported cases of 2019-nCoV in Canada is expected. However, the assessment of the public health risk of spread within Canada remains low.

It is important to understand what protection measures have already been put in place to identify **people who feel sick during travel** and for those who become sick upon returning to Canada.

Upon arrival in Canada from China through one of these three international airports, Toronto, Montréal and Vancouver travelers are now asked to complete a health screening question that has been added to electronic kiosks at these airports and are asked to alert a Border Services Officer should they have any flu-like symptoms.

Cher parents / tuteurs / étudiants / personnel,

La présente vise à vous informer des démarches entreprises pour protéger les personnes récemment arrivées de Chine au Nouveau-Brunswick et pour protéger nos collectivités.

La Chine a signalé un nouveau coronavirus (nCoV-2019) responsable de cas de pneumonie qui se sont déclarés à Wuhan (une ville de Chine) et, dans certains cas, à l'extérieur de la ville de Wuhan; cela dit, ces cas font référence à des personnes qui sont allées à Wuhan ou ont été en contact avec quelqu'un qui s'y trouvait. On s'attend au signalement d'autres cas de nCoV-2019 importés au Canada. Toutefois, le risque pour la santé publique que représente une propagation au Canada demeure faible.

Il est important de comprendre les mesures de protection qui ont déjà été mises en place pour cerner les personnes qui se sentent mal en voyage ou celles qui tombent malades à leur retour au Canada.

À leur arrivée au Canada dans l'un de ces trois aéroports internationaux - Toronto, Montréal et Vancouver -, les voyageurs en provenance de Chine doivent maintenant remplir un questionnaire de santé que l'on a ajouté aux kiosques électroniques de ces aéroports et doivent aviser l'agent des services frontaliers s'ils présentent le moindre symptôme grippal.

Page 2 of / sur 2 January 29, 2020 / Le 29 janvier 2020

If they have symptoms Border Services Officers staff will contact a Public Health Agency of Canada (PHAC) Quarantine Officer who then performs a more detailed assessment.

Travelers who do not show signs or symptoms of illness upon arrival in Canada receive a handout advising them to self-isolate and call 811 if they do develop symptoms.

Health care providers in New Brunswick have been advised to contact their Regional Medical Officer of Health if they have a patient that meet this criterion and a further assessment will determine if there is a need for further actions such as hospital admission, self-isolation and testing.

If a traveler becomes sick within 14 days of arriving in New Brunswick from China, they should self-isolate and contact a health care provider or 811 for further instructions. If someone who has recently travelled to an affected area does not feel sick, they can attend work, school and social functions as they normally would.

For more information on the coronavirus www.gnb.ca/coronavirus.

S'ils présentent des symptômes, le personnel des services frontaliers communiquera avec un agent de quarantaine de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) qui procédera à son tour à une évaluation plus détaillée.

Les voyageurs qui ne montrent aucun signe ni symptôme de maladie à leur arrivée au Canada reçoivent un document leur conseillant de <u>s'isoler</u> et de composer le 811 s'ils développent des symptômes.

On a conseillé aux fournisseurs de soins de santé au Nouveau-Brunswick de communiquer avec le médecin-hygiéniste régional s'ils ont un patient qui répond à ce critère; une évaluation plus poussée déterminera si d'autres mesures s'imposent, comme une hospitalisation, un isolement ou des analyses.

Si un voyageur en provenance de Chine tombe malade dans les quatorze jours qui suivent son arrivée au Nouveau-Brunswick, il doit <u>s'isoler</u> et communiquer avec un fournisseur de soins de santé ou composer le 811 pour obtenir des <u>instructions supplémentaires</u>. Si une personne s'est récemment rendue dans une zone touchée et ne se sent pas malade, elle peut se rendre au travail, à l'école et participer à des activités sociales comme elle le ferait normalement.

Pour un complément d'information sur le coronavirus www.qnb.ca/coronavirus .

Dr. / Dre Jennifer Russell, BA, BSc, MD, CCFP Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef